

FEUILLE FÉDÉRALE

105^e année

Berne, le 19 mars 1953

Volume I

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix 30 francs par an;
16 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco
à l'imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

6432

MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools
pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954**

(Du 13 mars 1953)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954.

Pour le dernier exercice, le bénéfice net de la régie s'est élevé à 24,8 millions en chiffre rond, contre 19,3 millions l'année précédente et 22 millions en 1949/50.

Le compte de la régie est influencé de façon décisive par une série de facteurs qui ne peuvent être connus d'avance. Ce sont notamment le rendement des récoltes, les conditions d'écoulement des pommes de terre et des fruits, ainsi que l'évolution de la vente des boissons distillées, les quantités à prendre en charge et leur prix d'achat. C'est pourquoi il est impossible d'indiquer aujourd'hui déjà des chiffres certains pour ces chapitres importants. Dans ces domaines, le budget ne peut être fondé que sur des chiffres fournis par l'expérience des dernières années. Seules les dépenses d'administration proprement dites peuvent être estimées avec quelque sûreté.

Compte tenu de ces remarques, notre budget prévoit un bénéfice net d'environ 22,7 millions de francs.

I. RECETTES

Solde de l'exercice précédent		pour mémoire
41	Ventes d'alcool et d'eau-de-vie	Fr.
411	Vente de trois-six et d'alcool de bouche	11 864 000
412	Vente d'eau-de-vie de fruits à pépins	7 020 000
413	Vente de trois-six destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques	4 756 000
414	Vente d'alcool à brûler	1 800 000
415	Vente d'alcool industriel	4 452 000
416	Vente d'huile de fusel	pour mémoire
417	Vente de substances dénaturantes et d'adjonction	85 000
419	Différences de prix	pour mémoire
42	Impôts, droits et taxes	
421	Impôt sur les spécialités	4 000 000
422	Droits pour la vente directe d'eau-de-vie de fruits à pépins	2 000 000
423	Droits de monopole à la frontière	8 000 000
424	Droits de monopole à l'intérieur du pays	60 000
425	Licences pour le commerce de gros	57 000
43	Loyers et fermages	
431	Administration centrale	45 000
432	Entrepôts	7 600
49	Autres recettes	
491	Vente de futaille	pour mémoire
492	Vente de vieux métal	pour mémoire
493	Intérêts actifs	935 400
		<u>45 082 000</u>

Observations

Ad 41 Ventes d'eau-de-vie et d'alcool

Les estimations concernant les ventes probables d'eau-de-vie et d'alcool se fondent sur le chiffre des ventes actuelles. Du 1^{er} juillet 1951 au 31 décembre 1952, la régie a vendu dans le pays les quantités suivantes :

Sortes d'alcool	Exercice 1951/52	Du 1er juillet au 31 décembre 1952
Trois-six et alcool de bouche	hl à 100 % 13 995,10	hl à 100 % 7 275,53
Eau-de-vie de fruits à pépins	8 387,07	5 192,48
Trois-six pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques.	11 955,55	6 522,96
Alcool à brûler	18 155,88	9 577,48
Alcool industriel	46 424,80	21 291,35
Total	98 918,40	49 859,80

Nous estimons à 95 000 hl à 100 pour cent l'eau-de-vie et l'alcool de toutes les sortes qui seront vendues par la régie pendant l'exercice de 1953/54. Le détail concernant cette rubrique vous est donné ci-dessous.

Ad 411 Vente de trois-six et d'alcool de bouche

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 21 mai 1943:

	Fr.
Trois-six extra-fin 1 470 hl à 100% à 885 fr. =	1 300 950
Trois-six fin. 12 400 hl à 100% à 843 » =	10 453 200
Alcool brut de pommes de terre 130 hl à 100% à 845 » =	109 850
<u>14 000 hl à 100%</u>	<u>11 864 000</u>

Ad 412 Vente d'eau-de-vie de fruits à pépins

La vente d'eau-de-vie de fruits à pépins par la régie est étroitement liée à la vente directe par les distillateurs professionnels et les bouilleurs de cru. Nous fondant sur les prix fixés par notre arrêté du 28 août 1945, nous prévoyons une vente de:

9 000 hl à 100% à 780 fr. = 7 020 000 fr.

Ad 413 Vente de trois-six destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 1^{er} mai 1942:

	Fr.
<i>Aux établissements hospitaliers :</i>	
Trois-six fin. 370 hl à 100% à 312 fr. =	115 400
Alcool absolu 30 hl à 100% à 341 fr. =	10 200
A reporter 400 hl à 100 %	125 600

	Fr.
Report 400 hl à 100 %	125 600
<i>Aux autres acheteurs :</i>	
Trois-six extra-fin 800 hl à 100% à 438 fr. =	350 400
Trois-six fin 10 700 hl à 100% à 396 fr. =	4 237 200
Alcool absolu 100 hl à 100% à 428 fr. =	42 800
<u>12 000 hl à 100%</u>	<u>4 756 000</u>

Ad 414 Vente d'alcool à brûler

Nous prévoyons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 28 novembre 1952:

18 000 hl à 100% à 100 fr. = 1 800 000 fr.

Ad 415 Vente d'alcool industriel

Nous inscrivons les ventes suivantes, aux prix fixés par notre arrêté du 28 novembre 1952:

	Fr.
Trois-six fin 32 000 hl à 100% à 106 fr. =	3 392 000
Alcool secondaire 7 000 hl à 100% à 100 fr. =	700 000
Alcool absolu 3 000 hl à 100% à 120 fr. =	360 000
<u>42 000 hl à 100%</u>	<u>4 452 000</u>

Ad 417 Vente de substances dénaturantes et d'adjonction

Nous prévoyons une vente de: 340 q à 250 fr. = 85 000 fr.

Ad 42 Impôts, droits et taxes**Ad 421 Impôt sur les spécialités**

Le rendement de l'impôt sur les spécialités dépend de l'importance des récoltes de fruits et de raisins. Au cours du dernier exercice, les recettes de l'impôt sur les spécialités ont été de 4 922 130 fr. 36. Du 1^{er} juillet à la fin du mois de décembre 1952, elles ont été de 1 877 005 fr. 70. Si nous admettons une quantité de 800 000 litres à 100 pour cent imposable au taux de 5 francs par litre à 100 pour cent, nous avons une recette de 4 000 000 fr.

Ad 422 Droits pour la vente directe d'eau-de-vie de fruits à pépins

Les ventes directes d'eau-de-vie de fruits à pépins varient aussi suivant la récolte. Pendant le dernier exercice, les recettes ont été de 1 672 887 fr. 76; du 1^{er} juillet à la fin du mois de décembre 1952, elles ont été de 533 139 fr. 10.

Nous comptons que la vente directe sera de 360 000 litres à 100 pour cent, ce qui représente, aux taux actuels de 5 fr. 70 et 5 fr. 20, par litre à 100 pour cent, une recette de 2 000 000 fr.

Ad 423 Droits de monopole à la frontière

Au cours du dernier exercice 8 410 897 fr. 35 ont été prélevés à la frontière; du 1^{er} juillet à la fin décembre 1952, 4 058 809 fr. 82. Comptant que les recettes seront à peu près les mêmes, nous inscrivons pour 1953/54 un montant de 8 000 000 fr.

Ad 424 Droits de monopole à l'intérieur du pays

Pendant le dernier exercice, 121 377 fr. 60 ont été perçus; du 1^{er} juillet à la fin de décembre 1952, 34 549 fr. 05. Nous inscrivons pour 1953/54 une recette de 60 000 fr.

Ad 425 Licences pour le commerce de gros

Pour l'année 1953, la régie des alcools a délivré, jusqu'à fin janvier, 552 licences pour le commerce de gros des boissons distillées. Nous prévoyons que, pour l'exercice de 1953/54, 570 licences à 100 francs seront accordées, ce qui procurera une recette de 57 000 fr.

Ad 43 Loyers et fermages

Ad 431 Administration centrale

Loyers 45 000 fr.

Ad 432 Entrepôts

Entrepôt de Berthoud

Fermages 100 fr.

Entrepôt de Delémont

Loyers et fermages 2 100 fr.

Entrepôt de Romanshorn

Loyers et fermages 2 700 fr.

Entrepôt de Schachen

Loyers et fermages 2 700 fr.

Ad 49 Autres recettes**Ad 493 Intérêts actifs**

Pendant l'exercice de 1951/52, les intérêts actifs se sont élevés à 781 341 fr. 60. Nous prévoyons pour l'exercice de 1953/54 un montant de 935 400 francs, soit: intérêts provenant d'avoirs auprès du département des finances et des douanes et de la banque nationale suisse:

	Fr.
Livre de la dette et reconnaissances de dette	608 000
Compte courant auprès des services fédéraux de caisse et de comptabilité	250 000
Banque nationale suisse	77 400
	<u>935 400</u>

II. DÉPENSES**31 Achats d'alcool et d'eau-de-vie**

	Fr.
311 Achat de trois-six et d'alcool de bouche	1 190 000
312 Achat d'eau-de-vie de fruits à pépins	2 865 000
313 Achat de trois-six destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques.	1 020 000
314 Achat d'alcool à brûler	1 530 000
315 Achat d'alcool industriel	3 570 000
316 Achat d'huile de fusel	pour mémoire
317 Achat de substances dénaturantes et d'adjonction	68 000

33 Dépenses pour le personnel

331 Administration centrale	2 795 000
332 Entrepôts	360 000

34 Dépenses générales

341 Administration centrale	408 000
342 Entrepôts	74 000

35 Entretien des bâtiments et installations

351 Administration centrale	65 000
352 Entrepôts	64 000

37 Utilisation des fruits et transformation des vergers

371—376 Utilisation des fruits.	2 500 000
378—379 Transformation des vergers	800 000

A reporter	<u>17 309 000</u>
------------	-------------------

	Fr.
	Report 17 309 000
38 Utilisation des pommes de terre	3 000 000
39 Autres dépenses	
391 Achat de futaille	pour mémoire
392 Intérêts passifs	151 000
394 Frais de transport pour la vente	360 000
395 Conférences et mémoires	25 000
396 Bonifications diverses	
Bonification à l'administration des douanes . .	400 000
Remboursement de droits et du bénéfice de mo- nopole sur les produits exportés	200 000
397 Offices locaux de surveillance des distilleries . .	840 000
398 Distilleries:	
Achat d'appareils à distiller	90 000
Achats de vieux métaux	pour mémoire
Autres dépenses	pour mémoire
	<u>22 375 000</u>

Observations

Ad 31 Achats d'alcool et d'eau-de-vie

Les quantités d'eau-de-vie et d'alcool à acheter doivent correspondre à celles qui sont prévues pour la vente. Il est vrai que toute l'eau-de-vie de fruits à pépins indigène offerte à la régie doit être prise en charge. Si les livraisons dépassent les ventes, la différence doit être transformée en trois-six qui, avec l'alcool acheté sous cette forme, sert à remplacer les quantités d'alcool vendues.

Ad 311 Achat de trois-six et d'alcool de bouche

Nous portons, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie:

14 000 hl à 100% à 85 fr. 1 190 000 fr.

Ad 312 Achat d'eau-de-vie de fruits à pépins

Nous prévoyons, avec une récolte moyenne, que la régie devra prendre en charge:

15 000 hl à 100% à 225 fr. 3 375 000 fr.

Sur ces 15 000 hl à 100 pour cent, 9000 hl serviront à remplacer les quantités vendues. Les autres 6000 hl, qui ne pourront être vendus comme eau-de-vie, devront être transformés en trois-six et mis dans le commerce comme tel. Nous les reportons à l'achat de trois-six au prix de 6000 hl à 100% à 85 fr.

510 000 fr.

Il reste donc une dépense de 2 865 000 fr.

Ad 313 Achat de trois-six pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques

Nous inscrivons, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie
12 000 hl à 100% à 85 fr. 1 020 000 fr.

Ad 314 Achat d'alcool à brûler

Nous prévoyons, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie
18 000 hl à 100% à 85 fr. 1 530 000 fr.

Ad 315 Achat d'alcool industriel

Nous prévoyons, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie:
42 000 hl à 100% à 85 fr. 3 570 000 fr.

Ad 317 Achat de substances dénaturantes et d'adjonction

Nous prévoyons, valeur de la marchandise rendue à l'entrepôt de la régie:
340 q à 200 fr. 68 000 fr.

Ad 33 Dépenses pour le personnel

Ad 331 Administration centrale

Fr.

Traitements, salaires et allocations fixes dus à 173 fonctionnaires, employés permanents et auxiliaires	2 181 800
Allocations de renchérissement	90 000
	<u>2 271 800</u>

A déduire:

Remboursement à compte n° 397

Offices locaux de surveillance des distilleries	35 000
	<u>2 236 800</u>
Frais de voyage.	195 000
Versements aux caisses d'assurance et de secours.	215 000
Allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes	78 000
Contribution de l'employeur à l'assurance-vieillesse et survivants.	46 000
Primes versées à la caisse nationale d'assurance-accidents .	2 900
Indemnités pour services spéciaux aux fonctionnaires du service extérieur	9 800
Autres indemnités, gratifications pour ancienneté de service, traitements versés après décès et imprévus	11 500
	<u>2 795 000</u>

Ad 332 Entrepôts

Fr

Entrepôt de Berthoud

Traitements, salaires et allocations fixes dus aux 5 fonctionnaires et ouvriers et aux auxiliaires	54 200
Allocations de renchérissement	2 200
Frais de voyage	200
Versements aux caisses d'assurance et de secours	5 900
Contribution de l'employeur à l'assurance-vieillesse et survivants	1 200
Primes versées à la caisse nationale d'assurance-accidents	900
Imprévus	400
	<hr/>
	65 000

Entrepôt de Delémont

Traitements, salaires et allocations fixes dus aux 11 fonctionnaires et ouvriers et aux auxiliaires	107 500
Allocations de renchérissement	4 200
Frais de voyage	400
Versements aux caisses d'assurance et de secours	12 200
Contribution de l'employeur à l'assurance-vieillesse et survivants	2 300
Primes versées à la caisse nationale d'assurance-accidents	1 700
Imprévus	700
	<hr/>
	129 000

Entrepôt de Romanshorn

Traitements, salaires et allocations fixes dus aux 8 fonctionnaires et ouvriers et aux auxiliaires	78 800
Allocations de renchérissement	3 200
Frais de voyage	600
Versements aux caisses d'assurance et de secours	8 900
Contribution de l'employeur à l'assurance-vieillesse et survivants	1 700
Primes versées à la caisse nationale d'assurance-accidents	1 200
Imprévus	600
	<hr/>
	95 000

Entrepôt de Schachen

	Fr.
Traitements, salaires et allocations fixes dus aux 6 fonctionnaires et ouvriers et aux auxiliaires	58 800
Allocations de renchérissement	2 400
Frais de voyage.	300
Versements aux caisses d'assurance et de secours	6 700
Contribution de l'employeur à l'assurance-vieillesse et survivants	1 300
Primes versées à la caisse nationale d'assurance-accidents	900
Imprévu.	600
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	71 000

Ad 34 Dépenses générales**Ad 341 Administration centrale**

Matériel de bureau, formules et frais de reliure	78 000
Mobilier et machines de bureau	20 000
Matériel de laboratoire.	16 000
Frais bancaires, postaux, douaniers, frais de téléphone et de télégraphe, de transport, de poursuite et de justice	75 000
Assurance des bâtiments	3 000
Indemnités de bureau aux fonctionnaires du service extérieur	11 000
Indemnités au bureau de statistique	22 000
Réorganisation de la comptabilité des impôts	40 000
Cours de perfectionnement pour les préposés des offices de surveillance	50 000
Camionnette, exploitation et entretien	3 000
Service des bureaux et nettoyage.	50 000
Chauffage, électricité et eau	40 000
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	408 000

Ad 342 Entrepôts*Entrepôt de Berthoud*

Assurance des bâtiments	1 500
Frais d'embranchement, de transport, etc.	1 500
Chauffage, électricité et eau	1 000
Autres frais d'exploitation	2 000
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	6 000

Entrepôt de Delémont

	Fr.
Assurance des bâtiments	3 300
Frais d'embranchement, de transport, etc.	4 000
Chauffage, électricité et eau	4 000
Autres frais d'exploitation	4 700
	<hr/> 16 000 <hr/>

Entrepôt de Romanshorn

Assurance des bâtiments	3 000
Frais d'embranchement, de transport, etc.	4 000
Chauffage, électricité et eau	3 500
Autres frais d'exploitation	4 500
	<hr/> 15 000 <hr/>

Entrepôt de Schachen

Assurance des bâtiments	4 400
Chauffage, électricité et eau	4 000
Autres frais d'exploitation	3 600
	<hr/> 12 000 <hr/>

Entrepôt de Bâle

Frais d'embranchement, de transport, etc.	500
Chauffage, électricité et eau	500
Loyer, administration et manutention	23 000
Autres frais d'exploitation	1 000
	<hr/> 25 000 <hr/>

Ad 33 et 34 Dépenses pour le personnel et dépenses générales

Le tableau ci-dessous permet de comparer les dépenses pour le personnel et les dépenses générales prévues pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954, celles du budget de l'exercice de 1952/53 et les dépenses réelles pour 1951/52.

	Compte 1er juillet 1951 au 30 juin 1952 fr.	Budget 1er juillet 1952 au 30 juin 1953 fr.	Budget 1er juillet 1953 au 30 juin 1954 fr.
Administration centrale	2 932 766.34	3 054 500	3 203 000
Entrepôts	450 697.99	444 500	434 000
	<hr/> 3 383 464.33 <hr/>	3 499 000	3 637 000

Les dépenses pour le personnel sont fixées d'après la loi du 24 juin 1949 et notre arrêté du 26 septembre 1952. Les chiffres ont été établis pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954. Les allocations de renchérissement ont été calculées sur la base de la réglementation appliquée en 1952.

Les indemnités de bureau accordées aux 23 fonctionnaires du service extérieur ont été adaptées aux circonstances après un examen approfondi de la situation.

La comptabilité du service des impôts sera modernisée à partir du 1^{er} juillet 1953. Nous inscrivons une dépense de 40 000 francs pour l'achat d'une machine et l'impression des nouvelles formules.

L'acquisition d'une camionnette de 1,5 t s'est révélée nécessaire pour effectuer de nombreux transports (matériel d'exposition et appareils de projection de films, etc.). Nous estimons que les frais d'exploitation et d'entretien s'élèveront à 3000 francs.

Récapitulation des dépenses pour le personnel et des dépenses générales des entrepôts

	Dépenses pour	Dépenses	Tota
	le personnel	générales	
	fr.	fr.	fr.
<i>Entrepôts appartenant à la régie :</i>			
Berthoud	65 000	6 000	71 000
Delémont	129 000	16 000	145 000
Romanshorn	95 000	15 000	110 000
Schachen	71 000	12 000	83 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	360 000	49 000	409 000
<i>Entrepôt loué :</i>			
Bâle	—	25 000	25 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	360 000	74 000	434 000

Ad 35 Entretien des bâtiments et installations

Ad 351 Administration centrale

Il est prévu d'installer un ascenseur dans le bâtiment principal. Nous prévoyons à cet effet une dépense de 25 000 francs. Un montant de 40 000 francs est prévu pour l'entretien normal des bâtiments . . . 65 000 fr.

Ad 352 Entrepôts

Pour l'entretien normal des bâtiments et des installations, nous évaluons les dépenses à 64 000 francs, savoir:

	Fr.
Entrepôt de Berthoud	10 000
Entrepôt de Delémont	15 000
Entrepôt de Romanshorn	10 000
Entrepôt de Schachen	12 000
Entrepôt de Bâle	2 000
Wagons-citernes et divers	15 000
	<hr/>
	64 000

Ad 37 Utilisation des fruits et transformation des vergers

Ad 371-376 Utilisation des fruits

Selon l'article 24 de la loi sur l'alcool, la Confédération encourage l'utilisation des matières distillables indigènes pour l'alimentation, l'affouagement et d'autres buts excluant la distillation.

Eu égard au développement des boutons à fleurs, on peut compter que la récolte de fruits à pépins de 1953 sera de moyenne importance dans l'ensemble, si le temps est normal. Mais comme le marché intérieur ne peut pas absorber même une récolte moyenne et que les perspectives d'exportation sont toujours très peu satisfaisantes, il y aura des excédents.

Si les conditions atmosphériques sont favorables au développement des cerises, il faudra également encourager l'utilisation de ces fruits sans distillation pendant l'été 1953. Cette utilisation représentera à peu près le même volume que les années précédentes.

Les stocks de jus de fruits concentré n'ont pas beaucoup diminué depuis l'automne 1952. Il y en avait encore plus de 4000 tonnes au début de cette année. Les cidreries ayant suffisamment de jus de fruits de la récolte de 1952 pour leur fabrication de boissons, elles ne recourront sans doute que dans une faible mesure à l'emploi de concentré. Ces stocks constituent toutefois pour la régie, en raison de la large garantie qu'elle a accordée, une charge telle que tout doit être mis en œuvre pour les faire diminuer. Il convient donc de prévoir des dépenses élevées pour affecter du concentré à d'autres buts que la fabrication de boissons.

Comme nous l'avons dit au début de notre message, nous ne pouvons, en raison de l'incertitude où nous sommes quant au rendement de la récolte et aux possibilités d'écoulement, indiquer déjà maintenant des chiffres précis pour les dépenses que nécessitera l'utilisation de la récolte de fruits de cette année.

Pour les mesures destinées à encourager l'utilisation des fruits sans distillation, ainsi que pour couvrir les frais de l'utilisation des jus de fruits concentrés, nous prévoyons pour 1953/54 une dépense de 2 500 000 fr.

Ad 378—379 Transformation des vergers

Il est toujours aussi nécessaire d'accélérer la transformation des vergers pour rationaliser et adapter la production des fruits aux possibilités d'écoulement. Par conséquent, les mesures prises jusqu'ici en vertu de l'article 24 de la loi sur l'alcool par la Confédération, d'entente avec les cantons, pour transformer les vergers doivent être poursuivies. Il en est de même en ce qui concerne la sélection et l'étude des variétés de fruits à pépins.

Pour la transformation des vergers, y compris le coût des recherches concernant les variétés de fruits à pépins, que nous estimons à 20 000 francs, nous inscrivons 800 000 fr.

Ad 38 Utilisation des pommes de terre

L'article 24 de la loi sur l'alcool révisée prévoit que les frais des mesures pour encourager l'utilisation des pommes de terre sont, en principe, supportés par la régie; les dépenses relatives à des mesures prises par la Confédération pour encourager la culture des champs ou assurer l'approvisionnement du pays sont mises à la charge de la caisse fédérale. La régie supporte donc les frais d'utilisation des pommes de terre correspondant à ce qu'il faudrait dépenser pour utiliser la récolte d'une surface qui ne dépasse pas sensiblement celle d'avant-guerre. En revanche, si des dépenses sont causées par les mesures prises pour encourager la culture des champs et assurer l'approvisionnement du pays, elles sont mises à la charge de la caisse fédérale. Comme ces dernières années, la régie dépensera, même avec cette réglementation, plus qu'avant la guerre, car le renchérissement du coût de la vie, notamment dans le domaine des transports, se fera fortement sentir. Si l'on considère que le bénéfice net de la régie est destiné à des buts déterminés, il n'est pas équitable de le diminuer par des dépenses qui ne relèvent pas du régime de l'alcool. Nous fixons chaque année le montant que doit supporter la caisse fédérale. Cette décision ne peut cependant intervenir qu'après la fin de la récolte, donc à un moment où le rendement de la récolte et les dépenses qu'elle occasionne sont connus.

On l'a vu ces dernières années, le rendement des cultures de pommes de terre peut varier considérablement d'une récolte à l'autre. Il n'est donc pas possible de prévoir, même approximativement, les dépenses qui seront nécessaires pour utiliser la récolte de pommes de terre. Si l'on admet que la surface cultivée sera de 60 000 ha et que le rendement sera à peu près normal, il se produira des excédents pour lesquels il faudra trouver une utilisation spéciale. Pour encourager l'utilisation des pommes de terre, nous inscrivons donc à la charge de la régie une dépense de 3 000 000 fr.

Ad 39 Autres dépenses

Ad 392 Intérêts passifs

Pendant l'exercice de 1951/52, les intérêts passifs se sont élevés à 148 315 fr.; nous prévoyons pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954 que les intérêts passifs seront de 151 000 francs, soit:

		Fr.
Intérêts du fonds d'assurance.	à 4%	137 000
Intérêts du fonds des dénonciateurs.	à 4%	11 000
Intérêts de la caisse de compensation des exportations de fruits à pépins et de produits de ces fruits . .	à 1%	<u>3 000</u>
		<u>151 000</u>

Ad 394 Frais de transport pour la vente

Nous fondant sur les tarifs actuels, nous estimons les frais de transport de l'entrepôt au destinataire, ainsi que les frais de transport des fûts envoyés pour être remplis, à 360 000 fr.

Ad 395 Conférences et mémoires 25 000 fr.

Le montant de 25 000 francs doit couvrir les dépenses causées par l'activité des diverses commissions adjointes à la régie (commission de spécialistes, commission de recours de l'alcool); il doit également servir à payer, s'il y a lieu, des mémoires, consultations et représentations.

Ad 396 Bonifications diverses

Bonification à l'administration des douanes pour le service de frontière: 5 pour cent de 8 000 000 francs 400 000 fr.

Remboursement des droits et du bénéfice de monopole sur les produits exportés.

Pendant le dernier exercice, il a fallu rembourser 200 349 fr. 80. Nous inscrivons 200 000 fr.

Ad 397 Offices locaux de surveillance des distilleries

A la fin de l'exercice de 1952/53, les préposés aux offices de surveillance devront, pour la première fois, indiquer sur les cartes de distillation les conditions d'exploitation des producteurs d'eau-de-vie. Les enquêtes qu'ils devront faire à cet effet leur causeront un travail supplémentaire considérable, qui justifie une augmentation de l'indemnité qui leur est versée par carte. L'indemnité pour le contrôle des distilleries et celle pour les prises en charge d'eau-de-vie de fruits à pépins doivent aussi être adaptées aux exigences accrues et aux conditions nouvelles. L'indemnité de renchérissement de 20 pour cent servie jusqu'ici a été incorporée dans l'indemnité ordinaire. Cette nouvelle réglementation entraînera une dépense supplémentaire de 40 000 francs.

Nous inscrivons donc une dépense de 840 000 fr.

Ad 398 Achat d'appareils à distiller

Une attention particulière continuera d'être vouée à la diminution du nombre des appareils à distiller. Du 1^{er} juillet 1951 au 30 juin 1952, la régie a dépensé, à cet effet, 91 982 fr. 45. Du 1^{er} juillet 1952 au 31 décembre 1952, ces dépenses s'élevèrent à 32 552 fr. 25.

Pour le prochain exercice, nous prévoyons une dépense de 90 000 fr.

III. RÉSUMÉ

Fr.

Le total des recettes est de	45 082 000
Celui des dépenses, de	22 375 000
Il en résulte un excédent de recettes de	<u>22 707 000</u>

* * *

Nous vous prions de donner votre approbation au budget ci-après pour la période de 1953/54 (pages suivantes) et saisissons cette occasion, Monsieur le Président et Messieurs, pour vous renouveler les assurances de notre haute considération.

Berne, le 13 mars 1953.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Etter

9036

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

(Projet)

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

**le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période
du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 13 mars 1953,

arrête :

Article unique

Est approuvé le budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954, présenté par le Conseil fédéral et prévoyant 45 082 000 francs de recettes et 22 375 000 francs de dépenses.

Budget d'exploitation de la régie des alcools pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954

	Compte: 1 ^{er} juillet 1951 au 30 juin 1952 fr.	Budget: 1 ^{er} juillet 1952 au 30 juin 1953 fr.		Budget: 1 ^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954 fr.
	6 238.31		pour mémoire	pour mémoire
	11 913 596.10	11 880 000		
	6 545 664.—	5 460 000		
	4 738 343.80	4 756 000		
	2 074 213.45	2 090 000		
	5 599 273.25	5 581 000		
	—	pour mémoire		
	82 534.20	85 000		
	—	—		
	4 922 130.36	3 700 000		
	1 672 887.76	2 200 000		
	8 410 897.35	7 500 000		
	121 377.60	40 000		
	58 790.—	56 000		
	50.—	—		
	45 537.50	45 000		
	6 431.15	6 300		
	2 043.—	pour mémoire		
	6 627.40	pour mémoire		
	<u>46 206 635.23</u>	<u>43 399 300</u>		
			A reporter	44 146 600
			41 Ventes d'alcool et d'eau-de-vie:	
			411 Vente de trois-six et d'alcool de bouche	11 864 000
			412 Vente d'eau-de-vie de fruits à pépins	7 020 000
			413 Vente de trois-six pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques	4 756 000
			414 Vente d'alcool à brûler	1 800 000
			415 Vente d'alcool industriel	4 452 000
			416 Vente d'huile de fusel	pour mémoire
			417 Vente de substances dénaturantes et d'adjonction	85 000
			419 Différences de prix	pour mémoire
			42 Impôts, droits et taxes:	
			421 Impôt sur les spécialités	4 000 000
			422 Droits pour la vente directe d'eau-de-vie de fruits à pépins	2 000 000
			423 Droits de monopole à la frontière	8 000 000
			424 Droits de monopole à l'intérieur du pays	60 000
			425 Taxes d'autorisations	
			Taxes sur les licences pour le commerce de gros	57 000
			Autres taxes	—
			43 Loyers et fermages:	
			431 Administration centrale	45 000
			432 Entrepôts	7 600
			49 Autres recettes:	
			491 Vente de futaille	pour mémoire
			492 Vente de vieux métal	pour mémoire

Feuille fédérale. 10^{es} année. Vol. I.

45

661

Compte: 1er juillet 1951 au 30 juin 1952 fr.	Budget: 1er juillet 1952 au 30 juin 1953 fr.
46 206 635.23	43 399 300
781 341.60	750 700
47 686.40	—
<u>47 035 663.23</u>	<u>44 150 000</u>

Report	44 146 600
493 Intérêts actifs et autres recettes	
Intérêts actifs	935 400
Autres recettes	—
	<u>45 082 000</u>

II. DÉPENSES

31 Achats d'alcool et d'eau-de-vie:			
1 904 553.91	1 260 000	311 Achat de trois-six et d'alcool de bouche	1 190 000
921 012.25	1 575 000	312 Achat d'eau-de-vie de fruits à pépins	2 865 000
1 382 905.37	1 080 000	313 Achat de trois-six destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques, de parfumerie et de cosmétiques	1 020 000
2 060 654.32	1 710 000	314 Achat d'alcool à brûler	1 530 000
3 455 657.44	4 320 000	315 Achat d'alcool industriel	3 570 000
—	pour mémoire	316 Achat d'huile de fusel	pr mémoire
96 295.20	68 000	317 Achat de substances dénaturantes et d'adjonction	68 000
33 Dépenses pour le personnel:			
2 612 062.20	2 666 000	331 Administration centrale	2 795 000
353 701.—	343 000	332 Entrepôts	360 000
34 Dépenses générales			
335 238.44	388 500	341 Administration centrale	408 000
96 996.99	101 500	342 Entrepôts	74 000
35 Entretien des bâtiments et installations:			
30 795.50	45 000	351 Administration centrale	65 000
456 551.83	136 000	352 Entrepôts	64 000
37 Utilisation des fruits et transformation des vergers:			
1 833 119.01	3 000 000	371—376 Utilisation des fruits	2 500 000
906 608.26	800 000	378—379 Transformation des vergers	800 000
<u>16 446 151.72</u>	<u>17 493 000</u>	A reporter	<u>17 309 000</u>

Compte:		Budget:		Budget:
1er juillet 1951 au		1er juillet 1952 au		1er juillet 1953 au
30 juin 1952		30 juin 1953		30 juin 1954
fr.		fr.		fr.
16 446 151.72		17 493 000	Report	17 309 000
3 719 770.38		3 000 000	38 Utilisation des pommes de terre	3 000 000
			39 Autres dépenses:	
1 687.—	pr mémoire	391 Achat de futaille		pr mémoire
148 315.—	147 000	392 Intérêts passifs		151 000
—	2 430 000	393 Amortissement de l'eau-de-vie de fruits à pépins		—
351 637.65	430 000	394 Frais de transport pour la vente		360 000
18 930.70	25 000	395 Conférences et mémoires		25 000
		396 Bonifications diverses		
415 679.35	375 000	Bonification à l'administration des douanes		400 000
200 349.80	200 000	Remboursement de droits et du bénéfice de monopole		200 000
779 923.60	800 000	397 Offices locaux de surveillance des distilleries		840 000
		398 Distilleries		
91 982.45	100 000	Achat d'appareils à distiller		90 000
1 410.90	pour mémoire	Achat de vieux métaux		pour mémoire
3 533.10	pour mémoire	Autres dépenses		pour mémoire
<u>22 179 371.65</u>	<u>25 000 000</u>			<u>22 375 000</u>

III. RÉSUMÉ

47 035 663.23	44 150 000	Total des recettes	45 082 000
<u>22 179 371.65</u>	<u>25 000 000</u>	Total des dépenses	<u>22 375 000</u>
<u>24 856 291.58</u>	<u>19 150 000</u>	Excédent des recettes	<u>22 707 000</u>

**MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le budget d'exploitation
de la régie des alcools pour la période du 1er juillet 1953 au 30 juin 1954 (Du 13 mars 1953)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1953
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	6432
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1953
Date	
Data	
Seite	645-663
Page	
Pagina	
Ref. No	10 093 079

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.